

MAIRIE DE BRIE - 16590

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Procuration : 2

Votants : 27

L'an deux mil vingt deux

Le : **21 novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **10 novembre 2022**

OBJET : D2022_9_8

Réalisation d'un emprunt de 90 000 € au profit du crédit Agricole pour l'acquisition d'une maison, sur le budget du Groupement d'Habitations

Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE ; M GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R.

Ont donné procuration : MOINARD BOUTENEGRE M à URBAJTEL P ; VRIET L. à DULAIS N.

Secrétaire de séance : LACOURARIE Séverine

Le rapporteur rappelle que par délibération du 4 juillet 2022, il a été décidé d'acheter la maison située au 52 rue du 8 mai 1945 pour un prix de 127 000 € hors frais de notaire ; avec les frais de notaire, l'investissement pourrait avoisiner 140 000 €. Cette maison a vocation à devenir un logement social ; afin de pouvoir obtenir un conventionnement avec l'État, il faut impérativement réaliser des travaux d'amélioration du logement. Cette maison est actuellement louée pour un montant de 500 € par mois.

Afin de financer cet investissement locatif, il est proposé de faire un emprunt. Cet emprunt peut être total pour un montant de 140 000 € ou partiel (90 000 €) pour ne pas déstabiliser le budget annuel en limitant les échéances mensuelles à rembourser à 500 € (correspondant au montant des recettes locatives).

Une consultation auprès de 4 organismes financiers a été faite et il en ressort que la meilleure et unique offre en taux fixe est celle du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes pour un montant de 90 000 € :

Taux fixe : 3.41 %

Périodicité : trimestrielle

Durée : 20 ans

Prêt classique à échéances constantes

Frais de dossier : 300 €

Le Conseil Municipal, avec 25 voix pour (deux conseillers ne votent pas car travaillent au Crédit Agricole),

- décide de contracter un emprunt de 90 000 € auprès du Crédit Agricole, aux caractéristiques désignées ci-dessus ;

- s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du trésor à régler, sans mandatement préalable le montant des échéances du prêt au profit du Crédit Agricole ;

- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le contrat correspondant, les demandes de réalisation de fonds et toutes pièces à intervenir concernant ce dossier.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 25 novembre 2022

Pour copie conforme :

En Mairie, le 25 novembre 2022

Le Maire,